

**TROILUS LANCE LE PROCESSUS D'OBTECTION DE PERMIS ENVIRONNEMENTAUX
AVEC LE DÉPÔT DE L'AVIS INITIAL DE PROJET**

Le 25 mai 2022, Montréal, Québec — Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQB : CHXMF) [« Troilus » ou « la société »] est heureuse d'annoncer qu'elle a déposé la description initiale du projet pour le projet Troilus auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (« AEIC ») au niveau fédéral et l'avis de projet auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au Québec. Le dépôt de la description initiale du projet et de l'avis de projet constitue la première étape des évaluations des répercussions environnementales et sociales (« ERES ») dont l'approbation est nécessaire en vertu des lois canadiennes et québécoises pour qu'un projet minier puisse procéder à l'étape de construction, puis de production. Les ERES évaluent les répercussions environnementales, sociales et économiques d'un projet minier proposé et impliquent de vastes consultations avec les intervenants locaux, en particulier les Premières Nations.

Justin Reid, chef de la direction et administrateur de Troilus, a déclaré : « Le début du processus d'obtention de permis environnementaux nous rapproche grandement d'une éventuelle réouverture de la mine Troilus. L'avancement des travaux de l'étude de pré faisabilité à venir va de pair avec le dépôt de la description initiale du projet et de l'avis de projet étant donné que nous sommes désormais en mesure de définir avec plus de détails et de certitude ce à quoi le projet Troilus pourrait ressembler. Nous pouvons désormais inviter les intervenants à nous faire part de leurs commentaires afin de veiller à ce que toutes les activités éventuelles répondent aux attentes des personnes impliquées d'un point de vue social et environnemental. Nous sommes impatients de collaborer avec les intervenants et les organismes gouvernementaux de réglementation tout au long du processus d'obtention de permis environnementaux. »

Jacqueline Leroux, vice-présidente de l'environnement chez Troilus, a ajouté : « Même si le dépôt de l'avis initial de projet et de la description du projet marquent la première étape officielle du processus d'obtention de permis, notre équipe a travaillé dur en coulisse pour préparer cet événement au cours des dernières années. Cette préparation inclut des études environnementales préliminaires qui tiennent compte de l'environnement physique et de la biodiversité aux alentours du site minier au cours des différentes saisons, des séances de préconsultation avec les communautés locales pour identifier les enjeux prioritaires et l'établissement d'importantes relations de travail avec le gouvernement et les intervenants communautaires. Étant donné que Troilus est également un site de mine fermé ayant été en production de 1996 à 2010, nous avons l'occasion unique de tirer parti de l'expérience acquise dans le passé. Nous avons également la chance de pouvoir intégrer les connaissances du territoire des Premières Nations à la planification et à la conception afin de nous aider à diminuer et à atténuer toutes répercussions environnementales futures. »

Au niveau fédéral, le dépôt de l'avis de projet initial marque le début de la « phase de planification » au cours de laquelle l'AEIC invitera les membres du public et les peuples autochtones à partager leurs commentaires sur les objectifs et les priorités des ERES et à contribuer à la planification du projet. La

phase de planification devrait durer 180 jours et aboutira à un ensemble de directives que Troilus devra suivre lors de la préparation des ERES. Au niveau provincial, le MELCC transmettra l'avis de projet initial au Comité d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social (« COMEV ») afin d'évaluer les répercussions du projet et de proposer des directives pour les ERES qui sont attendues dans un délai de 30 jours. Étant donné que les approbations des gouvernements fédéral et provincial sont nécessaires, Troilus réalisera essentiellement deux évaluations simultanées qui produiront deux rapports d'ERES répondant aux préoccupations et aux priorités de chaque palier de gouvernement.

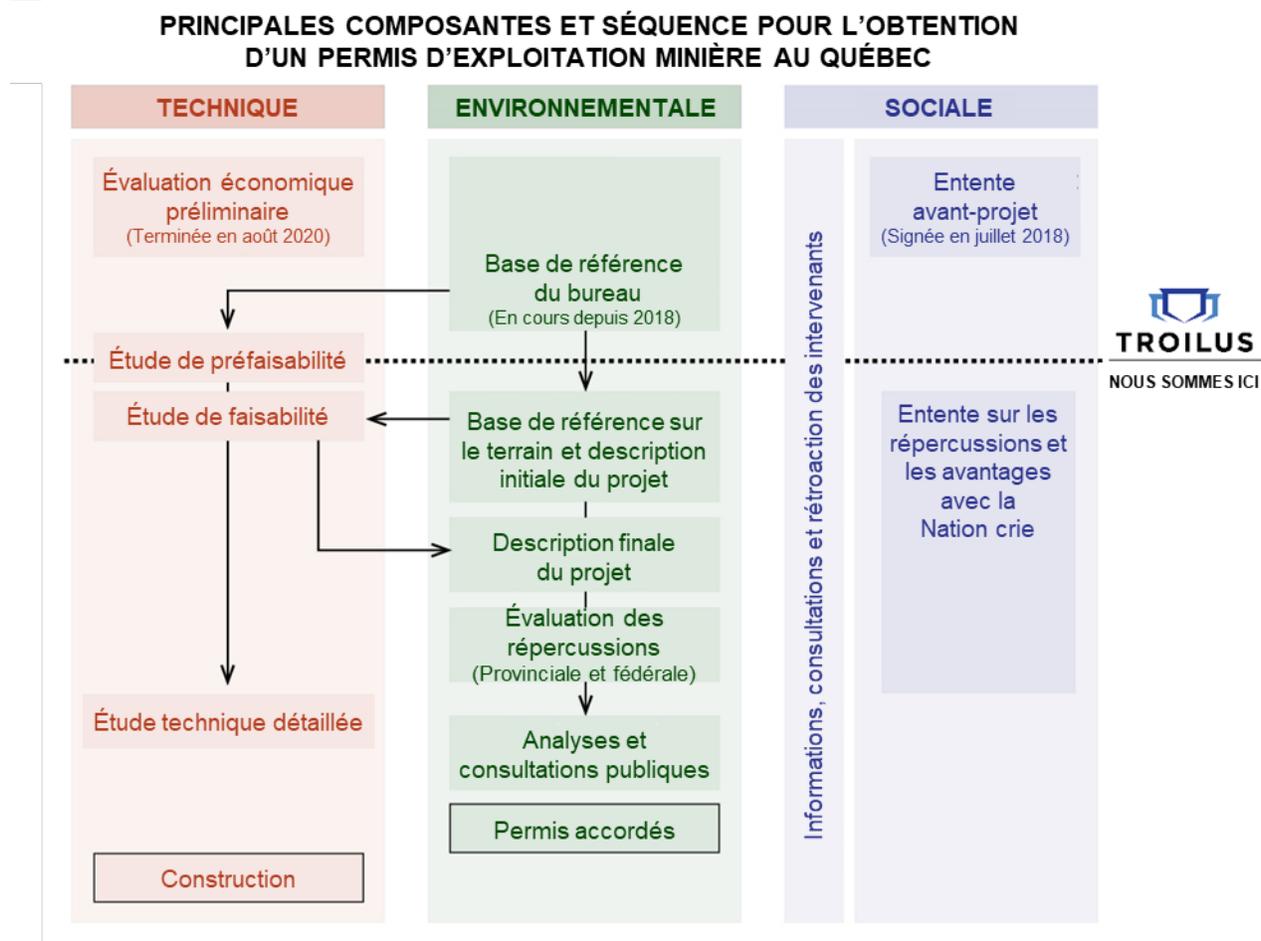


Figure 1 – Principales composantes et séquence pour l'obtention d'un permis d'exploitation minière au Québec

À propos de Troilus Gold Corp.

Troilus Gold Corp. est une petite société minière basée au Canada qui se concentre sur l'avancement systématique et la réduction des risques de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus dans le but de parvenir à la production. De 1996 à 2010, la mine Troilus a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre. Troilus se situe dans les territoires miniers réputés du Québec, au Canada, où elle possède un territoire stratégique de 1 420 km² dans la ceinture de roches vertes Frôtet-Evans. Depuis l'acquisition de la mine en 2017, les succès d'exploration en cours ont démontré le potentiel de très grande envergure du réseau aurifère du terrain, notamment une importante croissance des ressources

minérales. La Société accroît les études techniques depuis la réalisation d'une EEP rigoureuse en 2020, qui a démontré le potentiel de la mine Troilus de devenir un atout de premier rang en matière de production d'or et de cuivre au Canada. Dirigée par une équipe expérimentée ayant déjà fait ses preuves en matière d'exploitations minières réussies, Troilus est en position de devenir une mine clé en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements :

Caroline Arsenault

Vice-présidente, communications de l'entreprise

+1 (647) 407-7123

info@troilusgold.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant le calendrier du processus des ERES et des approbations gouvernementales, l'étude de pré faisabilité, les évaluations environnementales (notamment le calendrier d'une étude d'impact environnemental) et les plans de développement, la possibilité d'élargir l'envergure du projet; le potentiel de développement et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales; la réalisation des estimations des ressources minérales; le calendrier et le montant estimé des explorations futures; les coûts des activités futures; les dépenses en capital et d'exploitation; le succès des activités d'exploration; la capacité attendue des investisseurs de continuer à bénéficier des faibles coûts de découverte de la société, de l'expertise technique et du soutien des collectivités locales; le calendrier et le montant estimé des explorations futures; la capacité de la société à atteindre la carboneutralité totale maintenant ou à l'avenir; l'incidence continue du nouveau coronavirus (COVID-19) et les incertitudes considérables quant à l'incidence géographique, sociale et économique sur la société. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces énoncés. Ces énoncés et cette information se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : les répercussions que la pandémie de la COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de la COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration de la Société entraîneront un accroissement des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux évaluations économiques préliminaires et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux précieux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre;

l'obtention des autorisations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier rapport technique de la Société et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site www.sedar.com. Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne sont pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.